

30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

74^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2022

CSP30.R10
Original : anglais

RÉSOLUTION

CSP30.R10

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AUX RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'OPS

LA 30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné les recommandations du Comité exécutif et la proposition d'amendement au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé telle qu'elle figure à l'annexe A du document CSP30/14 ;

Tenant compte du fait que cet amendement au Règlement financier reflète les meilleures pratiques concernant la limite de mandat pour la nomination du Commissaire aux comptes,

DÉCIDE :

D'approuver l'amendement au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé relatif à la durée du mandat du Commissaire aux comptes tel qu'il figure à l'annexe A du document CSP30/14 et de rendre cet amendement effectif immédiatement.

(Septième réunion, le 29 septembre 2022)
